



Hoge Raad voor Normalisatie  
Conseil supérieur de Normalisation

**AVIS DU**  
**CONSEIL SUPÉRIEUR**  
**DE NORMALISATION**

sur  
le rapport annuel 2021 du NBN

Bruxelles, le 11 novembre 2022

Contact : Conseil supérieur de Normalisation | Secrétariat  
Direction générale Qualité et Sécurité | hrnormalisatie@economie.fgov.be | + 32 2 277 80 20

N° d'entreprise : 0314.595.348

Vu la loi du 28 février 2013 instituant le Code de droit économique, qui a abrogé les dispositions de la loi du 3 avril 2003 relative à la normalisation ;

Vu l'article VIII.19 du Code précité instituant auprès du Service public fédéral Economie, PME, Classes moyennes et Energie un Conseil supérieur de la normalisation, ci-après dénommé « le Conseil supérieur » ;

Vu l'article VIII.17 du code précité en vertu duquel le NBN établit un rapport annuel de ses activités de l'année précédente au cours du premier trimestre de chaque année ; ce rapport est transmis au ministre et aux Chambres législatives ;

Vu l'article VIII.20 du code précité en vertu duquel le Conseil supérieur a pour mission, soit de sa propre initiative, soit à la demande du ministre, d'émettre des avis sur toutes les questions relatives à la politique et au développement de la normalisation nationale et internationale ; À cet égard, le Conseil supérieur a notamment d'office pour mission d'émettre un avis sur le rapport annuel du NBN mentionné à l'article VIII.17 ;

Vu la convention signée le 16 janvier 2018 entre le SPF Economie et le NBN, et modifiée le 5 novembre 2020 ainsi que le 20 mai 2021 ;

Vu le rapport annuel 2021 du NBN ;

Vu les chiffres et les réalisations mis en avant dans le rapport susmentionné ;

Considérant que ces chiffres et ces réalisations ne cessent d'accroître d'année en année ;

Considérant que les éléments substantiels suivants sont notamment mentionnés quant aux réalisations du NBN en 2021 :

- Une accélération de la mise à disposition de nouvelles normes suite au laps de temps raccourci qui s'écoule entre l'élaboration et la publication des normes belges ;
- Le choix d'une orientation de plus en plus digitale se traduisant notamment en une nouvelle plateforme dédiée aux subsides envers les antennes-normes et études prénormatives ;
- La multitude d'actions entreprises en matière de communication et de sensibilisation mettant en avant l'importance des normes dans des domaines tels que ceux des dispositifs médicaux, de la cybersécurité, ou encore de la réussite d'objectifs climatiques ;
- La participation aux 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies en étant membre de l'ISO établissant des normes concourant à la réalisation de ces objectifs ;
- La réalisation de vidéos explicatives reprenant les réponses aux questions fréquemment posées quant à l'utilisation de la plateforme MyNBN ;
- Le développement de formations dédiées à des normes spécifiques telles que l'ISO 9001 au travers d'un Master-Track et d'un E-learning ;
- Une communication améliorée et davantage ciblée.

Considérant que des propositions d'amélioration formulées par le Conseil Supérieur de Normalisation ont été mises en œuvre mais que d'autres ne le sont pas encore ou ne le sont plus.

## Avis

Le Conseil Supérieur accueille favorablement le rapport annuel 2021 du NBN et :

- Apprécie le renouvellement du format interactif qui offre la possibilité de développer les actions réalisées en se référant à des articles complets tout en facilitant la lecture ;
- Souligne la publicité donnée au tournant numérique du NBN et la facilitation des procédures qui en découle, telle que notamment représentée par la nouvelle plateforme PNNA ;
- Souligne les efforts mis en avant quant à la conformité envers les nouvelles réglementations, tel que l'exercice général d'accélération de la mise à disposition des normes belges ;
- Accueille favorablement le renouvellement de la présence d'annexes, permettant ainsi une description plus approfondie des actions menées en se référant aux articles complets ;
- Souligne la nouvelle présentation au moyen d'un diagramme circulaire animé de la répartition entre les différentes parties prenantes des experts belges comme demandé dans l'avis n°16 ;
- Apprécie la mise en exergue des différentes commissions de normalisations créées en 2021 et du nombre de normes belges, européennes et internationales existantes et nouvelles mises à disposition dans la collection du NBN, avec des exemples de normes belges publiées en 2021 ;
- Accueille favorablement toute la publicité conférée au rôle qu'occupe la normalisation dans la réalisation de différents objectifs tels que ceux du Développement durable des Nations Unies ;
- Apprécie la publicité encore donnée à la prénormalisation en ajoutant la liste des études de prénormalisation en cours en annexe au rapport annuel ;
- Apprécie l'attention à nouveau accordée aux Antennes-Normes existantes en annexe du rapport annuel ;
- Apprécie la référence accrue à la convention de gestion signée avec le SPF Economie ;
- Apprécie l'intégration d'éléments vidéos directement accessibles dans le rapport annuel suite à l'avis n° 23 ;
- Demande au NBN de rajouter à nouveau le nombre de nouvelles traductions de normes en néerlandais en application de l'avis n° 18 ;
- Réitère sa demande auprès du NBN d'intégrer dans son rapport annuel des références claires aux actions mettant en œuvre les recommandations du Conseil supérieur de Normalisation ;
- Recommande au SPF Economie de tenir compte de l'intégration de telles références aux recommandations du Conseil supérieur de Normalisation dans l'octroi de sa dotation annuelle envers le NBN ;
- Encourage le NBN à poursuivre ses efforts pour réaliser ses missions ;

- Le Conseil supérieur encourage le NBN à continuer d'améliorer son rapport annuel.

Le Président,



Olivier VANDOOREN